



Droit du travail

Par boucan

Bonjour,

Notre entreprise a été rachetée par un investisseur et celui-ci nous demande de déménager nos locaux. Nous devons désormais changer de département (du 06 au 83) et faire 97 km aller pour nous rendre sur notre nouveau lieu de travail.

Rien n'a été signé au niveau de nos contrats (pas de changement écrits notifiés) mais quels sont nos recours :

- peut-on refuser et si oui quelles sont nos indemnités et possibilité
- peut on négocier : sur quelles bases (voiture de fonction, prise en charge essence...)
- quels droits ont nos employeurs.

Pour info, notre convention collective est SYNTEC, nous sommes en CDI et j'ai 7 ans d'ancienneté dans la société.

Merci de vos réponses.

Cdt

Par jury34

Bonjour,

Du nouveau à votre situation?

Cordialement